

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

## COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 5 avril 2018

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 5 avril 2018

Date de la convocation : 29 mars 2018

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30

Heure de la clôture : 22h25

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, Stephanie MATTANA,  
Arrivée de Fabien COUTURIER à 20h15

Absent excusés: Mickaël GOUTAZ, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, André DERISOU

Absent : Stéphane BURDIN,

Procurations: Mickaël GOUTAZ à Jean-Yves MÂCHARD, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME à Julien MOREL

Secrétaire de séance : Julien MOREL

#### 1. Approbation du compte-rendu du vendredi 2 février 2018 :

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté:

#### 2. Indemnité de gardiennage des églises – Année 2018

Mme PASUTTO n'étant plus la gardienne de l'église, les élus proposent de chercher une autre solution afin d'ouvrir l'église régulièrement.

Le conseil délibérera sur l'indemnité quand une solution sera trouvée.

#### 3. Indemnité de conseil et de budget allouées aux receveurs des communes

**Vu** l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif à l'indemnité pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

**Vu** le changement de percepteur au 1er septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
  - De prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux plein.
  - Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,
  - Que cette indemnité accordée au comptable en fonction sera reconduite chaque année, sauf décision contraire du Conseil Municipal et devra être à nouveau soumise à celui-ci lors de son renouvellement complet ou à l'occasion du départ du receveur.
  - Les crédits seront prévus au budget primitif de chaque année.

#### 4. Budget Principal : Compte administratif 2017

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, l'Instruction M14, les prévisions et réalisations de l'exercice 2017, et le compte de gestion 2017 dressé par le Comptable,

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 5 avril 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2017 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
<b>Recettes</b>	351 295.15€	153 707.39 €
<b>Dépenses</b>	256 985.71 €	83 325.47 €
<b>Résultat 2017</b>	<b>94 309.44 €</b>	<b>70 381.92€</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	182 135.10€	18 806.44€
<b>Part affecté à l'investissement 2017</b>	92 135.10 €	/
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2017</b>	<b>184 309.44 €</b>	<b>89188.36 €</b>

**5. Budget de l'eau: Compte administratif 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'Instruction M49, les prévisions et réalisations de l'exercice 2017 et le compte de gestion 2017 dressé par le Comptable,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2017 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
<b>Recettes</b>	42 386.93 €	19 778.82 €
<b>Dépenses</b>	39 608.73 €	78 324.93 €
<b>Résultat 2017</b>	<b>2 778.20 €</b>	<b>-58 546.11 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	47 328.22 €	1 994.89 €
<b>Part affecté à l'investissement 2017</b>	0	/
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2017</b>	<b>50 106.42 €</b>	<b>- 56 551.22 €</b>

**6. Budget Principal : Compte de Gestion 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'Instruction M14, les prévisions et réalisations de l'exercice 2017, le compte administratif 2017, et l'exécution du budget 2017,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2017 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

**7. Budget de l'eau: Compte de Gestion 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'Instruction M49, les prévisions et réalisations de l'exercice 2017, le compte administratif 2017, et l'exécution du budget 2017,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2017 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve

**8. Budget Principal : Budget primitif 2018 – Affectation des résultats**

Vu l'Instruction M14, et les résultats à la clôture de l'exercice 2017 constatés au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 184 309.44€ et de la section investissement s'élevant à la somme de 89 188.36€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2017 comme suit :

- 92 500 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2018.
- 91 809.44 € au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2018.

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

## COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 5 avril 2018

### **9. Budget de l'Eau: Budget Primitif 2018 – Affectation des résultats**

Vu l'Instruction M49 et les résultats à la clôture de l'exercice 2017 constatés au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 50 106.42 € et de la section investissement s'élevant à la somme de – 56 551.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2017 comme suit :

- 50 106.42 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif EAU 2018,
- Le déficit d'investissement de 56 551.22€ est reporté au compte 001.
- Une subvention sera affectée du budget principal au budget de l'eau pour combler le déficit.

### **10. Budget Principal : Budget Primitif 2018**

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2018, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 426 958.04 €  
Section investissement : 276 914.69 €

### **11. Budget de l'eau: Budget Primitif 2018**

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2018, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 64 302.89 €  
Section investissement : 176 172.55 €

### **12. Vote des taux d'imposition 2018**

Après lecture de l'état n° 1259 Mi établi par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 3 voix contre et 4 voix pour, décide d'augmenter légèrement les taux des taxes locales pour l'année 2018.

Les pourcentages sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.10%
- Taxe foncière bâti : 8.64%
- Taxe foncière non bâti : 39.04%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 23.50%

### **13. Demande de subvention – FDDT**

Pour permettre l'accessibilité à la salle des associations aux personnes handicapées, le Conseil Municipal souhaite entreprendre des travaux d'aménagement, de rénovation et d'agrandissement.

Monsieur le Maire propose aux membres de solliciter l'aide du Conseil Départemental (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires).

Considérant que le montant des travaux s'élève à 33 905 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le concours financier du Conseil Départemental au titre des Fonds Départemental pour le Développement des Territoires, et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

## COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 5 avril 2018

### 14. Tarif de l'eau

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine n'a pas augmenté le tarif de l'eau vendu aux communes adhérentes, il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les tarifs de l'eau cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs de l'eau pour cette année et de fixer comme suit le prix de l'eau potable aux abonnés :

Tarif applicable à partir du prochain relevé d'eau :

- facturation à usage professionnel : 1.65€/m3
- facturation à usage non professionnel : 1.85€/m3
- taxe de location de compteur : 30€

DIT que la taxe applicable à la location de compteur ne sera plus proratisée.

### 15. Admission en non-valeur

Considérant que le comptable n'est pas en mesure de recouvrer certaines factures d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les titres impayés d'un montant de 475.02 euros et de régler la dépense à l'aide de crédits qui seront inscrits à l'article 6541 du budget 2018.

### 16. Questions diverses

- ✚ Journée citoyenne : Mr Le Maire remercie toutes les personnes qui ont apporté leur aide.
- ✚ Éclairage Public : Les élus discutent de l'éclairage public qui ne fonctionne plus sur la commune. Un devis a été demandé au Syane pour remplacer les lampadaires du Cardelet. Les élus se chargent de regarder dans leur secteur les dysfonctionnements, un état sera transmis à la mairie.
- ✚ Curage des fossés : Un devis a été reçu. Le curage est prévu tout au long de l'année.
- ✚ Rénovation des routes : Plusieurs devis ont été demandés. Un choix sera fait par les élus afin de privilégier les chemins ou routes les plus dégradés.
- ✚ Courrier de la préfecture : la préfecture souhaite que les communes mettent en place des places de stationnement pour les personnes handicapées. La commune de Vanz y a déjà plusieurs places tracées.
- ✚ L'association Semine 74 s'est installée dans la salle paroissiale afin d'effectuer quelques travaux et d'ouvrir un lieu de rencontre.
- ✚ Bornage Commune/Mussche: Un échange de terrain est en cours sur Chatenod entre les propriétaires Mr MUSSCHE, Mme DURET et la commune.
- ✚ Visite de Génissiat : Certains élus ont visité le barrage de Génissiat. Une sortie en fin d'année sera peut-être prévue.
- ✚ Divers : La fête des Mères : Les élus ont confirmé que cette année la fête aura lieu au Château de Vanz y le 26 mai 2018.  
Inauguration des travaux de Chatenod: le 16 juin 2018 à 11h00.
- ✚ Les élus s'interrogent sur la circulation Route de Chatenod, notamment sur l'autorisation ou non du passage des camions de gros tonnage qui risquent d'abimer la route.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h25.

Le secrétaire de séance,  
Julien MOREL



Le Maire,  
Jean-Yves MACHARD

